

REGLEMENT DU JEU CONCOURS
“Soirée de lancement Swing Monte-Carlo”
Le 21 Juin 2021.
(« le Règlement »)

Description du jeu-concours

La **Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des étrangers à Monaco** dont l’adresse du siège social se situe Place du Casino 98000 Monte-Carlo-Principauté de Monaco (la « SBM »), organise un jeu-concours (**le « Jeu »**) à l’occasion de la soirée de lancement de Swing Monte-Carlo ayant lieu le lundi 21 juin 2021 sur la Place du Casino et sur les artères commerçantes de la Promenade Monte-Carlo Shopping.

Le Jeu se déroulera au cours de la soirée le lundi 21 juin 2021.

A) Participants (« le(s) Participant(s) »)

Le Jeu est ouvert à toute personne majeure au jour de la participation.

La participation au Jeu est exclue pour les membres du personnel du Groupe Monte-Carlo Société des Bains de Mer, et ses filiales, ainsi que leurs familles.

La simple participation au Jeu implique l'acceptation de l'ensemble des stipulations du présent règlement.

B) Modalités de participation :

Lors de la soirée, des stands proposeront des animations aux participants. Chaque achat de prestation auprès des stands donnera lieu à la distribution d’un ticket de jeu.

Les adhérents au programme de fidélité My Monte-Carlo se verront remettre 2 tickets pour l’achat d’une prestation, sur présentation de leur carte My Monte-Carlo.

Article 2 : Règlement (le « Règlement »)

La participation au Jeu implique l’acceptation sans réserve du présent Règlement dans son intégralité, ainsi que des lois, ordonnances et autres textes applicables en Principauté de Monaco. Le Règlement s’applique par conséquent à tout Participant au Jeu. Il est exclusivement régi par la loi Monégasque. Le Règlement est disponible sur le site de Monte-Carlo Société des Bains de Mer <https://www.montecarlosbm.com/fr/agenda/soiree-lancement-swing-monte-carlo>

Article 3 : Lots

A) Détermination des gagnants

Le gagnant du jour sera tiré au sort le 22 juin et annoncé sur les réseaux sociaux et directement à l’adresse email indiquée sur le ticket de jeu. Un email de confirmation lui sera envoyé, à présenter par le gagnant lors du retrait du lot.

La décision est souveraine et ne peut faire l'objet de contestations.

A) Description du lot

Le gagnant remportera une journée « Sea and Sun package » pour deux personnes au Monte-Carlo Beach Club, comprenant : un déjeuner au Deck (plat, dessert, café et eau filtrée), un transat pour la journée.

Valeur du lot : 190 € pour 2 personnes (95 € par journée)

Conditions :

- Sous réserve de disponibilité, d’ouverture du point de vente et hors black-out dates*
- Journée valable du 22 juin au 10 octobre 2021
- Hors week-ends et jours fériés

- Réserve obligatoire

* *Black-out dates : Monaco Yacht Show du 22 au 25 Septembre 2021*

Article 4 : Retrait du lot

Afin de profiter de son lot, le gagnant devra réserver au +377 98 06 51 00.

Le lot attribué ne sera ni repris ni échangé, ni revendu, ni remboursé, même partiellement.

En cas de perte, de vol, d'endommagement ou de fin de validité, le lot ne sera ni remboursé ni remplacé.

Si le lot n'est pas utilisé, il ne sera pas remis en jeu.

Article 5 : Litiges

La Direction de la SBM a compétence première pour le règlement des litiges qui pourraient survenir pendant le déroulement du Jeu ou pour l'application du Règlement.

La Direction de la SBM et le Participant s'efforceront toutefois de régler à l'amiable tout différend résultant de l'application ou de l'interprétation du Règlement, ce, avant d'engager une procédure quelconque que relèverait en ce cas, des Cours et Tribunaux de la Principauté de Monaco, avec application du seul droit monégasque.

Article 6 : Responsabilités

La responsabilité de la SBM ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, les dates et/ou horaires, objets du lot du Jeu, devraient être modifiés et/ou annulés.

La SBM se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises par des tiers.

Sera notamment considéré comme fraude le fait pour un Participant de s'inscrire puis de participer au Jeu sous un ou des prête-noms fictifs ou sous des identités empruntées à une ou plusieurs tierces personnes, chaque participant devant s'inscrire et participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

En cas de manquement de la part d'un Participant, la SBM se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

Article 7 : Informations nominatives

En participant au Jeu, le Participant accepte de communiquer ses informations personnelles, uniquement destinées au Groupe Monte-Carlo Société des Bains de Mer. Avec l'accord express du client, Monte-Carlo Société des Bains de Mer pourra communiquer, par tous les canaux de communications que vous aurez renseignés pour cet usage, des offres commerciales personnalisées.

Conformément à la loi n°1.165 du 23 décembre 1993 modifiée, relative à la protection des données nominatives, et à la législation en vigueur en Principauté de Monaco, tout Participant au Jeu dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de suppression des informations nominatives communiquées. Ce droit peut être exercé en justifiant de votre identité par courrier électronique à data-privacy@sbm.mc ou par voie postale au Délégué à la Protection des Données, Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, Place du Casino, MC 98000 Monaco, Principauté de Monaco.

Ces données nominatives seront conservées pendant la durée du Jeu et ses effets, et pendant une durée de 3 ans après le dernier contact du client sous réserve du consentement du client à recevoir des offres commerciales personnalisées.

Fait, à Monaco le 15 juin 2021